Docu 51698 p.1

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 08-06-2023

M.B. 06-12-2023

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4 et 86 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant qu'en raison de la démission de Madame Valérie LOSSIGNOL en date du 21 avril 2023, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Madame Maud MALLET devient effectif ;

Considérant la démission de Monsieur Samuel NICOLAI, membre suppléant;

Arrête:

Article 1er. - L'article 1 er de l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

« Sont nommés membres de la commission de l'action culturelle et territoriale pour une durée de trois ans :

	Effectifs	Suppléants		
1° en qualité d'experts en centres culturels, dont :				
a) cinq issus de services culturels des	Béatrice AGOSTI (Hainaut)	Valérie FORMERY (Hainaut)		

Docu 51698 p.2

différentes provinces francophones	Pascale THELEN (Namur)	1
rrancophones	Jean MICHEL	1
	(Liège) Frédéric PHILIPIN	/
	(Luxembourg)	,
	Thierry PIERRE (Brabant wallon)	1
1)	Frédéric MAZZOCHETTI	Denis LEFEVRE
b) quatre issus d'un centre culturel reconnu	Magali DEREPPE Maud MALLET	Samia AIT OUSSAID
	Justine CONSTANT	1
c) un issu des services culturels de la COCOF	Barbara LENAIN	Janine LE DOCTE
d) six exerçant la	Myriam MASSON Edith GRANDJEAN	Nathalie LOURTIE Amik LEMAIRE
fonction de directeur dans un centre culturel	Jérôme WYN	/
dont l'action est	Bruno WYNANDS Carine DECHAUX	<i> </i>
reconnue	Bernard MICHEL	/
	n lecture publique, dont :	
a) deux exerçant la profession de dirigeant	Marie-Christine JADOT	
d'un opérateur d'appui	Cécile PAUL	
	Anne-France STIMART Damien BEUN	Carine REMERY
	Mathieu COURTOY	1
b) dix exerçant leur profession dans une	David FRANCQ Guy MARCHAL	<i> </i>
bibliothèque publique	Laurence MOUSSIAUX	1
locale	Isabelle PEETERS Nicolas FANUEL	<i> </i>
	Roseline LEMAIRE	1
	Emilie HERMAN	1
c) un exerçant sa profession dans une	Bénédicte DOCHAIN	
bibliothèque publique itinérante	Belledicte B o official	
d) un exerçant la profession de directeur		
dans une bibliothèque	Michèle DUBOIS	
publique spéciale		
e) un titulaire d'un bachelier de		
bibliothécaire	Emilia CADCIA	
documentaliste ou d'un master en sciences et	Emilie GARCIA GUILLEN	
technologie de		
l'information et de la communication		
f) un en multimédia	Thomas PAULY	Savinien PEETERS

Docu 51698 p.3

3° en qualité experts en créativité et pratiques artistiques en amateur issus des différentes disciplines artistiques concernées, selon une répartition équilibrée entre les centres d'expression et de créativité et les pratiques artistiques en amateur

Martine CONA	ART Myriam BOSSUROY
Stéphan SUR	
Marie-France BO	OUVY Reine-Thérèse RASKIN
Nacer NAF1	I Jean-Pierre CRENIER
Jean-Marie XHON	NEUX Alain LACKNER
Pierre ERNO	
Paula FUK	
Loti PIRIS NI	NO /
Fabrice VANDERS	
Fabrice IMBE	-
Astrid DE HU	
Valentine COPI	
Véronique SWEN	
Béatrice MAR'	
Salim HAOUA	
Bénédicte DUJA	
Marie BATTE	UX /
Frédéric MARI	=:
Gilles BOGAR	
Pierre BOTTEG	QUIN /

4° en qualité d'experts, en particulier dans l'exercice d'une profession relative :

a) à l'éducation permanente	Céline MARTIN	Caroline COCO
b) aux musées et autres institutions muséales	Caroline WINTGENS	Jacques TOUSSAINT
c) à l'enfance et la jeunesse		
d) aux lettres et au livre		
e) aux arts de la scène	Mélanie VERSCHEURE	
f) aux arts plastiques	Stéphane ARCAS	
g) à l'audiovisuel et au cinéma	Gauthier JACQUINET	Sarah MARTIN
	Pierre ETIENNE	

Article 2. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 08 juin 2023.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD